



Rapport n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 décembre 2014		Chapitre : Article :

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Conseil d'administration a autorisé le Président à signer avec la société Pro BTP et la SOFCAP, un contrat d'assurances des risques statutaires (décès – accidents du travail) pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018.

Par courrier en date du 24 juin 2014, la société Pro BTP a résilié son contrat au 1^{er} janvier 2015. La SOFCAP, co-signataire de l'acte d'engagement nous propose pour la continuité de la prestation un nouvel assureur. Il s'agit de la compagnie CNP assurances. Le taux de rémunération du contrat serait maintenant de 1,62 % contre 1,04 % précédemment.

Compte tenu de l'urgence et du résultat de l'appel d'offres de 2012, il n'apparaît pas opportun de relancer une procédure d'appel d'offres. C'est pourquoi, je vous propose d'accepter la proposition de la SOFCAP et de mettre en place l'avenant correspondant avec la CNP.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

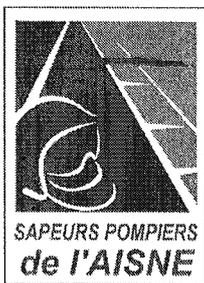
Vu le rapport n° 8 ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 14 novembre 2014 ;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, autorise le Président à signer l'avenant avec la société SOFCAP et la CNP portant sur l'assurance des risques statutaires pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 décembre 2014		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 21
Membres en exercice : 21
Membres présents : 18
Votants : 17

Affiché le :
18 DEC. 2014

Le 8 décembre 2014 à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 6 novembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY représentant Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~, M. Noël GENTEUR, suppléant de M. COUNOT.

II - Membre de droit

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Médecin Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : MM Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Christian CROHEM, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
M. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Vu le rapport n° 8 ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 14 novembre 2014 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant avec la société SOFCAP et la CNP portant sur l'assurance des risques statutaires pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

PREFECTURE DE L'AISNE
18 DEC. 2014

**Le Président,
Thierry THOMAS**